



# Faits saillants du budget de 2023 du Nouveau-Brunswick

Le 21 mars 2023  
No 2023-11

## Résumé des principales mesures du budget de 2023 du Nouveau-Brunswick

Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Ernie Steeves, a déposé le budget de 2023 de la province le 21 mars 2023. Le budget prévoit un surplus de 862,6 millions de dollars pour 2022-2023, de 40,3 millions de dollars pour 2023-2024, et de 27 millions de dollars pour 2024-2025. Alors que le budget ne comprend aucune modification touchant les taux d'imposition des sociétés et des particuliers, il confirme que la redevance fédérale sur les combustibles entrera en vigueur dans la province, entre autres mesures fiscales annoncées précédemment.

### Modifications fiscales touchant les sociétés

#### Taux d'imposition des sociétés

Le budget n'annonce aucune modification aux taux d'imposition des sociétés. Par conséquent, les taux d'imposition du revenu des sociétés du Nouveau-Brunswick demeurent les suivants :

Taux d'imposition des sociétés au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
	Nouveau-Brunswick	Combiné fédéral et Nouveau-Brunswick
Général	14 %	29 %
Fabrication et transformation	14 %	29 %
Petites entreprises <sup>1</sup>	2,5 %	11,5 %

<sup>1</sup> Sur la première tranche de 500 000 \$ du revenu d'entreprise exploitée activement.

## Modifications fiscales touchant les particuliers

### Taux d'imposition des particuliers

Le budget n'annonce aucune modification des taux d'imposition des particuliers, mais reconnaît que le Nouveau-Brunswick a récemment réduit son taux d'imposition du revenu des particuliers, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Nouveau-Brunswick a précédemment réduit le taux d'imposition des deuxième et troisième tranches de revenu et a éliminé la quatrième tranche de revenu. De plus, la province a réduit le taux d'imposition de sa tranche d'imposition la plus élevée, qui est passée de 20,3 à 19,5 %.

Par conséquent, les taux d'imposition du revenu des particuliers de la province en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

Taux marginaux combinés fédéral-provincial les plus élevés	
	2023
Intérêts et revenu ordinaire	52,50 %
Gains en capital	26,25 %
Dividendes déterminés	32,40 %
Dividendes non déterminés	46,83 %

## Modifications touchant la taxe sur le carbone

### Redevance fédérale sur les combustibles

Le budget confirme que la redevance fédérale sur les combustibles entrera en vigueur au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick a annoncé précédemment qu'il n'irait pas de l'avant avec son propre prix provincial sur le carbone, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Par conséquent, le filet de sécurité fédéral sur la tarification de la pollution par le carbone s'appliquera plutôt.

## Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer les répercussions, sur vos finances personnelles ou vos affaires, des modifications fiscales annoncées dans le budget du Nouveau-Brunswick de cette année, et vous proposer des façons de réaliser des économies d'impôt. Nous pouvons également vous tenir au courant de l'évolution des propositions énoncées à mesure qu'elles entreront en vigueur.

[kpmg.ca/fr](https://kpmg.ca/fr)



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 21 mars 2023. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2023 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.